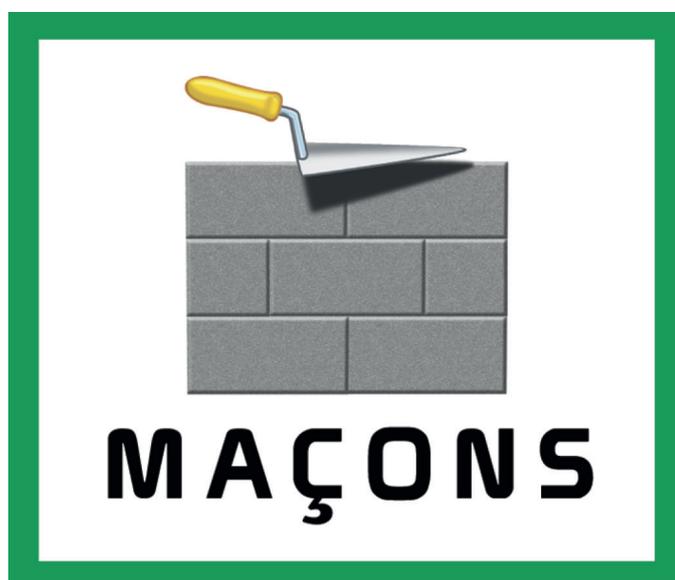


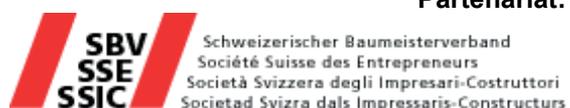
école de la construction!

fédération vaudoise des entrepreneurs

Diplôme fédéral d'entrepreneur-construction



Partenariat:



Analyser, calculer, acquérir, contrôler, administrer, diriger...

Les entrepreneurs ont le **titre le plus élevé dans la filière** de la formation professionnelle supérieure. Ceci implique un **fort engagement de responsabilités** non seulement pour le travail exécuté par eux-mêmes mais également pour et par l'ensemble des activités des collaborateurs.

Les fonctions essentielles des entrepreneurs sont **l'acquisition de nouveaux chantiers, la gestion des affaires et l'administration de l'entreprise**; ils leur incombent **d'engager le personnel** : qu'il s'agisse des ouvriers ou du personnel d'encadrement ou du personnel de bureau.

Bien que leurs tâches quotidiennes soient orientées sur des aspects de **gestion**, ils doivent rester d'excellents techniciens ouverts à toutes innovations.

C'est en combinant la technique et la gestion qu'il sera possible d'acquérir des mandats intéressants et d'asseoir la réputation de l'entreprise.

L'essentiel étant d'assurer des résultats dans le cadre des objectifs convenus.

Aujourd'hui les entrepreneurs ne sont plus seulement les artisans du gros-œuvre mais deviennent, de par leur savoir étendu, les **partenaires de nombreux projets**.

Les entrepreneurs peuvent selon la taille et la forme de l'unité qu'ils dirigent bénéficier de différents statuts: **cadre supérieur, directeur-trice, administrateur-trice, propriétaire**.

Objectif Obtenir le diplôme fédéral d'entrepreneur

Conditions d'admission - Voir site www.sse-srl.ch
- Age minimum recommandé pour débiter la formation : 28 ans.
- 3 ans d'activité comme conducteur de travaux dans une entreprise de construction : bâtiment/génie civil/voie de communication.

Frais d'inscription

Sous réserve de modification

	Entreprise cotisante CPR ¹	Entreprise non-cotisante
Module 2 - Droit :	CHF 1'250.--	CHF 1'500.--
Module 4 - Acquisition de mandat :	CHF 1'550.--	CHF 1'860.--
Module 13 - Comptabilité :	CHF 2'200.--	CHF 2'640.--

¹Les employés dont l'entreprise vaudoise cotise à la Contribution patronale pour la relève – CPR – de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficie d'une réduction aux coûts de formation pour le perfectionnement professionnel.

(Coût total de la formation, pour les 14 modules : CHF 16'000.--)

Examen final non compris et facturé par la Société suisse des entrepreneurs (SSE).

- Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs
- Tout cours débuté est entièrement dû
- La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription
- Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée
- Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80% selon le règlement de l'école
- La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription
- Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable

Aide financière Dès 2018, la Confédération octroie une aide financière (50 % des frais de cours payés) aux personnes se présentant à un examen fédéral (brevet fédéral, diplôme fédéral). Les participants se renseigneront auprès des administrations de leur canton de domicile. Les participants vaudois s'adresseront à l'Ecole de la construction

Durée 14 modules répartis sur deux ans.

Dates Se renseigner auprès de l'école
Examens finaux organisés par la SSE à la fin de la 2^{ème} année

Délai d'inscription Se renseigner auprès de l'école ou auprès de la SSE-SRL

Renseignements et inscriptions **SSE-SRL, Société Suisse des Entrepreneurs**

Av. de Savoie 10

Case postale 1376

1001 Lausanne..... Tél. 021 / 641.43.20

